



Assemblée générale

Distr. limitée
27 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-septième session

Vienne, 19-28 juin 2024

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

L. Questions diverses

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution [78/72](#) de l'Assemblée générale.

2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Fédération de Russie, Indonésie, Italie, Japon, Lettonie, Malaisie, Mexique, Pakistan, Paraguay et Pérou. Le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice permanente, a également fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2026-2027

3. Le Comité a rappelé qu'au paragraphe 11 de sa résolution [58/89](#), l'Assemblée générale avait entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future de son bureau et de celui de ses organes subsidiaires ([A/58/20](#), annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir [A/52/20](#), annexe I, et [A/58/20](#), annexe II, appendice III), que l'Assemblée avait auparavant approuvées dans sa résolution [52/56](#).

4. Le Comité a noté que le système de rotation établi stipulait que les candidatures pour 2026-2027 devraient être présentées par les groupes régionaux suivants :

Président ou Présidente du Comité : États d'Europe occidentale et autres États
Premier Vice-Président ou Première Vice-Présidente du Comité : États d'Europe orientale
Deuxième Vice-Président/Rapporteur ou Vice-Présidente/Rapporteuse du Comité : États d'Afrique



Président ou Présidente du Sous-Comité scientifique et technique : États d'Asie et du Pacifique

Président ou Présidente du Sous-Comité juridique : États d'Amérique latine et des Caraïbes

5. Le Comité a noté que les États d'Europe occidentale et autres États avaient approuvé la candidature de Teodoro Valente (Italie) à la présidence du Comité pour la période 2026-2027 (voir A/AC.105/2024/CRP.13).

2. Composition du Comité

6. Le Comité a pris note des demandes d'adhésion reçues de Djibouti, par le document de séance A/AC.105/2024/CRP.4, et de la Lettonie, par le document de séance A/AC.105/2024/CRP.17, et noté que toute décision au sujet de sa composition serait reportée à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

3. Statut d'observateur

7. En ce qui concernait les demandes de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposées par des organisations non gouvernementales, le Comité a rappelé qu'il avait convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qu'au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an, et qu'il octroierait le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

8. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'African Astronomical Society en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2024/CRP.5.

9. Le Comité a décidé d'octroyer à l'African Astronomical Society le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

10. Le Comité a pris note de la demande déposée par la Global Satellite Operators Association en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2024/CRP.6.

11. Le Comité a décidé d'octroyer à la Global Satellite Operators Association le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

12. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Outer Space Institute en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2024/CRP.7.

13. Le Comité a décidé d'octroyer à l'Outer Space Institute le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

14. Le Comité a pris note de la demande déposée par la Space Data Association en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2024/CRP.8.

15. Le Comité a décidé d'octroyer à la Space Data Association le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

16. Le Comité a pris note de la demande déposée par Space Renaissance International en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2024/CRP.9.

17. Le Comité a décidé d'octroyer à Space Renaissance International le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

4. Programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) : projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023

18. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de séance intitulé « Programme 5, "Peaceful uses of outer space": proposed programme plan for the period 2025 » (Programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) : projet de plan-programme pour 2025) (A/AC.105/2024/CRP.3, en anglais seulement) ;

b) Projet de budget-programme pour 2025 [[A/79/6 \(Sect.6\)](#)].

19. Le Comité a noté que le projet de plan-programme pour 2025 avait été examiné par l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, à savoir le Comité du programme et de la coordination, à sa soixante-quatrième session, qui s'était tenue du 13 mai au 14 juin 2024, et que les conclusions et recommandations de ce dernier sur le programme 5 figuraient dans le document [E/AC.51/2024/L.4/Add.5](#).

20. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pris note de l'exposé du Directeur adjoint du Bureau des affaires spatiales sur le projet de plan-programme pour 2025 et des informations fournies par le Bureau sur les principaux domaines de travail.

21. Le Comité a noté que, puisque le Comité du programme et de la coordination avait déjà achevé ses travaux, toute contribution qu'approuverait le premier à la présente session servirait pour les futurs projets de plans-programmes.

22. L'avis a été exprimé selon lequel les sessions du Comité pourraient être prolongées de deux jours, pour être portées à 10 jours ouvrables.

23. L'avis a été exprimé selon lequel les sessions du Sous-Comité juridique pourraient être réduites de deux jours, ce qui les ramènerait à huit jours ouvrables, et ces deux jours pourraient être affectés aux sessions du Comité, qui dureraient ainsi 10 jours ouvrables.

24. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel le Bureau des affaires spatiales devait être félicité, d'une part, pour son travail inestimable, au vu, en particulier, de la grande variété et de la portée sans cesse croissante des services de renforcement des capacités et de conseil technique en matière de droit de l'espace qu'il fournissait aux États membres du Comité – par exemple, dans le cadre du projet relatif au droit de l'espace à l'intention des nouveaux acteurs du secteur spatial, qui avait facilité la tâche de nombreux pays aspirant à devenir des nations spatiales et représentait une source fondamentale de conseils pratiques sur l'application du cadre mondial de gouvernance des activités spatiales au niveau national –, ce qui contribuait grandement à la viabilité à long terme des activités spatiales pour tous, et, d'autre part, pour l'appui crucial qu'il apportait aux pays, dans le cadre du programme UN-SPIDER, pour qu'ils renforcent leurs capacités et leur résilience afin d'atténuer les conséquences néfastes des catastrophes naturelles, notant qu'il était inacceptable que

le Bureau manque des ressources financières et humaines dont il avait besoin pour s'acquitter de son mandat. Les délégations ayant exprimé cet avis ont demandé aux États membres de mettre davantage de ressources à la disposition du Bureau afin que celui-ci puisse répondre à leurs besoins, en particulier à ceux des pays en développement, en tirant parti des multiples avantages que l'espace pouvait offrir.

5. **Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Comité**

25. Le Comité a recommandé que les points suivants soient examinés à sa soixante-huitième session, en 2025 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-deuxième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-quatrième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
14. Exploration de l'espace et innovation.
15. Programme « Espace 2030 ».
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

M. **Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires**

26. Le Comité a convenu des dates provisoires suivantes pour sa propre session et celles de ses sous-comités en 2025 :

<i>Organe</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	3-14 février 2025	Vienne
Sous-Comité juridique	5-16 mai 2025	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	25 juin-4 juillet 2025	Vienne